

Annexes

Aperçu des objectifs 2024–2027

Objectifs géographiques

- Suisse-Europe :** la Suisse stabilise et développe la voie bilatérale avec l'UE afin de sauvegarder les accords existants, d'en conclure de nouveaux et de garantir la participation aux programmes de l'UE. Elle favorise le développement des liens avec les États membres de l'UE/AELE et le Royaume-Uni, assure la cohérence entre les dossiers et agit dans une perspective globale stratégique.
- Pays voisins :** la Confédération, en collaboration avec les cantons, renforce les partenariats de la Suisse avec les pays voisins et entretient avec les régions frontalières une coopération fondée sur la confiance.
- Schengen/Dublin :** la Suisse met à profit son association à Schengen/Dublin pour œuvrer en faveur de la lutte contre la criminalité et la migration irrégulière ainsi que de la protection des frontières extérieures et d'un système Dublin efficace au niveau européen. En reprenant et en mettant en œuvre les développements de l'acquis de Schengen, elle renforce sa propre sécurité et celle de l'Europe.
- Sécurité européenne :** la Suisse promeut la sécurité européenne en renforçant sa coopération avec l'UE et l'OTAN ainsi que, au niveau bilatéral, avec des pays partenaires. Elle accroît sa participation à des missions militaires de promotion de la paix en apportant des contributions de qualité, se tient à disposition pour accueillir, en tant qu'État hôte, un sommet de la Communauté politique européenne, soutient l'OSCE et propose des formats de dialogue pour les échanges sur les questions sécuritaires.
- Ukraine :** la Suisse accorde une importance stratégique au soutien et à la reconstruction du pays. Dans le cadre de la CI et à l'aide d'autres instruments, elle contribue solidairement à la reconstruction de l'Ukraine et œuvre pour une paix juste et durable.
- Balkans occidentaux :** la Suisse promeut la stabilité et l'intégration européenne de la région. Pour ce faire, elle utilise ses instruments de manière coordonnée au niveau régional et renforce la coopération avec les États des Balkans occidentaux, y compris avec la société civile (notamment la diaspora), avec le secteur privé et avec d'autres pays donateurs.
- Défense des intérêts régionaux :** la Suisse se positionne comme un pays qui, par sa politique extérieure indépendante, renforce l'Europe et les acquis européens dans la configuration actuelle de la politique mondiale, aspire à entretenir de bonnes relations avec toutes les régions du monde, s'engage à respecter le droit international et contribue à l'entente entre les peuples. Elle intensifie ses efforts diplomatiques régionaux afin d'identifier les opportunités de proposer ses bons offices. Les sous-stratégies géographiques seront évaluées afin de déterminer si elles atteignent leurs objectifs et seront adaptées en conséquence pour l'avenir.
- États du G20 :** la Suisse renforce la défense de ses intérêts vis-à-vis des pays extra-européens du G20. Elle échange avec ces pays au moins une fois par an au niveau du Conseil fédéral.
- Multilatéralisme :** la Suisse agit en faveur d'un multilatéralisme ciblé, reposant sur le respect des règles, sur le principe de subsidiarité et sur une approche cohérente, afin de préserver la capacité d'action du système et de faire en sorte qu'il contribue à un monde plus sûr. Elle assume sa part de responsabilité, notamment en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU. La Suisse définira également son positionnement en tant qu'État hôte dans sa stratégie sur le multilatéralisme.
- Agenda 2030 :** la Suisse contribue à une mise en œuvre efficace de l'Agenda 2030 pour le développement durable en tenant compte des trois dimensions écologique, économique et sociale de manière équivalente et intégrée. Elle agit en faveur d'un programme de suivi post-2030 axé sur l'efficacité.
- Genève internationale :** la Suisse renforce la compétitivité de la Genève internationale, particulièrement dans les domaines de la numérisation, de la diplomatie scientifique et de l'environnement, et en mettant à disposition une infrastructure moderne en collaboration avec le canton de Genève.

Objectifs thématiques

12. **Bons offices** : la Suisse adapte ses instruments établis et nouveaux à un environnement géopolitique changeant afin de continuer à défendre la paix et la sécurité ainsi qu'un ordre international fonctionnel et basé sur des règles. Elle facilite le dialogue, les négociations et la recherche de compromis.
13. **Promotion de la paix** : en complément de sa politique de paix à long terme, la Suisse renforce ses capacités à identifier et à utiliser ses marges de manœuvre à court terme pour la résolution des conflits, la médiation et le soutien au dialogue. Elle augmente ses contributions de qualité dans le cadre de la promotion militaire de la paix.
14. **Maîtrise des armements et désarmement** : le Conseil fédéral est favorable à la vision d'un monde sans armes nucléaires. Il agit pour le renforcement de l'architecture de la maîtrise des armements. Il réévalue sa stratégie de contrôle des armements et de désarmement à la lumière de l'évolution du contexte international et l'actualise.
15. **Action humanitaire** : la Suisse développe son aide humanitaire en l'associant encore plus étroitement à la coopération au développement et à la promotion de la paix. Le respect du droit international humanitaire et la protection des populations civiles dans les conflits armés restent des préoccupations prioritaires.
16. **Cadre économique** : la Suisse améliore l'attractivité de sa place économique sur les plans national et international et contribue à un ordre économique et financier international basé sur des règles.
17. **Résilience économique** : la Suisse assure un cadre favorisant la diversification du commerce extérieur, tant au niveau géographique que sur les plans des fournisseurs et acheteurs. Elle renforce à cet effet la coopération avec des partenaires, notamment dans le domaine des biens et services vitaux.
18. **FRI** : la Suisse développe de nouvelles coopérations bilatérales et multilatérales afin de renforcer son positionnement stratégique global. De plus, en tant qu'État hôte, elle pose les jalons pour favoriser le développement à long terme du CERN.
19. **Développement économique et humain durable** : la Suisse améliore l'accès des pays prioritaires de la CI au marché mondial et encourage la création d'emplois décents pour les populations. Elle le fait notamment en améliorant la situation du secteur privé local et en soutenant les PME de ces pays.
20. **Services de base** : dans ses pays prioritaires, la Suisse améliore l'accès aux services de base, leur qualité et leur couverture pour les catégories de population les plus pauvres et défavorisées.
21. **Changement climatique** : la Suisse s'engage pour un régime climatique international efficace impliquant les gros émetteurs. Dans le cadre de la CI, elle soutient les voies de développement à faibles émissions et résilientes au changement climatique dans ses pays prioritaires. Grâce à des accords bilatéraux, elle s'assure l'accès à des sites de stockage de CO₂ à l'étranger.
22. **Biodiversité et pollution** : la Suisse encourage la protection et l'utilisation durable de la biodiversité mondiale. Elle cherche à renforcer les synergies entre les conventions pertinentes et à réaliser les objectifs du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Elle s'attache à mettre en place des normes élevées dans les domaines des produits chimiques et des déchets, de l'extraction et du commerce des matières premières, ainsi que de l'infrastructure.
23. **Énergie** : la Suisse actualise sa politique énergétique extérieure, notamment en vue de renforcer sa sécurité énergétique et la sécurité nucléaire civile. Elle promeut la mise en œuvre des objectifs de l'Agenda 2030 en matière d'énergie et améliore l'accès à l'énergie propre dans le cadre de la CI.
24. **Démocratie** : la Suisse renforce son profil en matière de politique étrangère de soutien à la démocratie. Elle met en œuvre des programmes visant à renforcer les institutions et les processus démocratiques dans les pays partenaires et se mobilise en faveur de la démocratie dans le dialogue politique et au niveau multilatéral.
25. **Droits de l'homme** : la Suisse défend la protection et la promotion des droits de l'homme sur les plans bilatéral et multilatéral. Elle contribue à la consolidation du cadre juridique et institutionnel au niveau international. Elle soutient l'égalité des sexes, en particulier les droits des femmes et des filles.
26. **Législation extraterritoriale** : la Suisse cherche à garantir la sécurité des entreprises suisses dans leurs relations avec les différentes sphères juridiques. La Confédération élabore des lignes directrices pour les entreprises suisses avec la participation de toutes les parties prenantes. Sur cette base, la création d'un instrument international incluant des principes pour la gestion par les États de la législation extraterritoriale sera examinée.
27. **Gouvernance numérique** : la Suisse promeut une gouvernance numérique ouverte, inclusive et respectueuse des droits de l'homme. Elle s'engage en faveur d'un cadre réglementaire international en matière d'IA et lance une initiative globale qui, sur la base de l'autodétermination numérique, permet de créer des espaces de données transnationaux fiables et d'instaurer une gouvernance internationale des données.
28. **Diplomatie scientifique anticipatoire** : la Suisse se positionne comme un leader dans ce domaine et veille, en collaboration avec les acteurs du secteur de la formation, de la recherche et de l'innovation, à ce que les connaissances et les recommandations scientifiques soient examinées à un stade précoce et davantage prises en compte dans les décisions des instances multilatérales. L'efficacité et l'efficacité du multilatéralisme en seront améliorées.